

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 27 Mai 2019

Objet

**Renouvellement
du Chargé de
mission Agenda 21,
pilote et
coordination des
politiques publiques
en Contrat à durée
indéterminée à
temps complet -
Décision**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 mai 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

Etaients présents :

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAUT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD, M. LE BARS, M. LEY, M. BUTEL

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN
M. LERAUT à M. PUYOBRAU
Mme FEURTET à M. ROBERT

M. Patrick ROBERT a été nommé secrétaire de séance

Considérant que le chargé de mission Agenda 21 est sur un poste de catégorie A à temps complet depuis 6 ans au sein des services municipaux, conformément à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent remplit les conditions statutaires pour bénéficier de droit d'un contrat à durée indéterminée.

Ses missions sont les suivantes, dans le cadre du projet de ville :

-Poursuivre la mise en œuvre, l'animation et l'évaluation de l'agenda 21 de la collectivité en ayant pour objectif la sauvegarde du climat et la protection de la biodiversité.

-Sensibiliser et mobiliser les différents acteurs de la Ville (services communaux et citoyens) dans la mise en œuvre du Développement Durable dans les projets municipaux et de territoire, en s'appuyant sur le cadre de référence national des Agenda 21 : intégration des politiques environnementales, économiques et sociales dans une démarche participative.

-Améliorer la lisibilité et l'articulation des actions de développement durable menées dans les différentes politiques publiques locales ;

-Participer aux actions de réseau des agendas locaux de la Gironde.

-Contribuer à la mise en cohérence des politiques publiques de la Commune avec ses engagements partenariaux et territoriaux.

-Conseiller et accompagner le Directeur Général des Services dans sa mission de pilotage de la collectivité.

-Faciliter l'animation des politiques publiques et leur exécution par les responsables de service.

-Suivre, animer et évaluer les politiques publiques.

-Assurer une continuité sur tous les volets transversaux tels que les appels à projets, missions de prospective générale, recherches de financements, veille sur les démarches innovantes en termes de management et autres, accompagnement de la mission de mécénat...

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines, Administration Générale et Finances, Marchés publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 15 Mai 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE de renouveler le Chargé de mission Agenda 21, Pilotage et coordination des politiques publiques en contrat à durée indéterminée à temps complet à compter du 1^{er} juin 2019.

L'agent sera rémunéré par référence au 4^{ème} échelon de la grille indiciaire des attachés territoriaux

DIT que les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses sont inscrits au Budget Primitif de la Ville.

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : **33**
 Pour : **33**
 Contre
Abstention :

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 28 Mai 2019



Le Maire,